



Wallonie

PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

Déclaration commune entre le Gouvernement wallon,
le monde patronal, syndical, environnemental wallon
concernant les priorités du Plan de Relance de la Wallonie.





Rétroacte : « Get Up Wallonia »

Les partenaires sociaux et les organisations environnementales, au travers de leur participation aux trois Task-Forces opérationnelles (Économie et territoire - Emploi, social et santé - Environnement) ont pris part à la consultation initiée par le processus de « Get Up Wallonia »¹.

Le Conseil stratégique de cette grande consultation publique, composé de Professeurs d'université, a sur base des travaux de ces Task-forces formulé des mesures et actions prioritaires pour la relance de la Wallonie.

Le Gouvernement wallon, le monde patronal, syndical, environnemental wallon veulent désormais aller de l'avant et définir leur relation de travail pour optimiser la mise en œuvre du Plan et maximiser ses retombées. C'est l'objet de cette déclaration commune.

Cette déclaration commune entre le Gouvernement wallon, et des représentants du monde patronal, syndical et environnemental wallon n'interfère pas avec le processus de concertation officiel du CESE. Le Bureau du CESE-W a en effet défini un agenda de travail propre. Les démarches du présent accord se veulent complémentaires aux travaux du CESE. Il s'agit ici d'une déclaration spécifiquement orientée vers les principaux acteurs du monde syndical, patronal et environnemental de la société wallonne, dont l'implication et le soutien sont indispensables pour exploiter le plein potentiel du Plan de Relance de la Wallonie.

¹ Pilotage de Get Up Wallonia. (source : [get_up_wallonia_composition_des_task_force.pdf](#) (wallonie.be))



Objectifs communs pour le Plan de Relance de la Wallonie

Pour assurer la pertinence et la cohérence des mesures du Plan, le Gouvernement wallon a structuré le Plan de Relance sur base des recommandations formulées par le Conseil stratégique composé de Professeurs d'universités et les trois Task-forces opérationnelles de Get Up Wallonia.

Nonobstant ce processus, les parties prenantes souhaitent travailler avec le Gouvernement au renforcement de la cohérence et des effets structurants du Plan. Ce qui est recherché, c'est l'adhésion la plus large possible à des mesures structurantes du Plan, de la part d'acteurs indispensables au redressement wallon. Ce qui est également recherché, c'est un renforcement des effets multiplicateurs au travers de l'identification de programmes structurants et une identification des projets prioritaires du Plan, en concertation plus poussée avec les acteurs au cours de la totalité du processus de mise en œuvre des projets identifiés.

Les parties prenantes au présent accord partagent la volonté de maximiser les retombées positives du Plan de Relance de Wallonie pour notre Région, ses entreprises, ses travailleurs et ses citoyens de manière durable. Les projets du Plan de Relance seront mis en œuvre dans cette optique.

Les parties prenantes de présent accord s'accordent sur la même visée stratégique à long terme du Plan de Relance, à savoir l'amélioration de la prospérité collective de notre Région et du bien-être global de l'ensemble de la population dans un environnement plus sain. Une inversion de la tendance actuelle est indispensable.

Engagements du Gouvernement vis-à-vis de la mise en œuvre des projets prioritaires du Plan de Relance de la Wallonie

Suite au constat dressé par les parties prenantes, le Gouvernement a décidé d'identifier avec les partenaires un nombre limité de projets du Plan jugés prioritaires. Ces projets ont été sélectionnés parmi les mesures du Plan de Relance, en dehors des projets de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (pour mémoire les projets wallons de la Facilité (RRF) doivent être totalement terminés et payés d'ici 2026 sans quoi la CE retiendra les subventions non utilisées à temps). Ces projets prioritaires figurent en annexe de cet accord, catégorisés par Programme d'Actions Prioritaires (PAP).²

Un Comité d'action sera constitué pour le suivi spécifique des projets jugés prioritaires par les parties prenantes. Ce Comité sera composé de représentants des partenaires de l'accord, des cabinets des Vice-Présidents, le cas échéant d'experts externes (CESEW, IWEPS...), et de la Secrétaire générale du SPW. Le Comité d'action formulera des orientations sur le contenu et les modalités de mise en œuvre souhaitées pour les programmes et projets prioritaires, dans une démarche de « co-construction » entre les parties prenantes de l'accord. Le cas échéant, le Comité d'action pourra proposer des regroupements de projets prioritaires afin d'en améliorer la cohérence et l'impact.

Pour ces projets jugés prioritaires, des indicateurs clefs de performance (« key performance indicators » - KPI) seront définis par les parties prenantes qui s'adjoindront tout expert si nécessaire. Un KPI est un indicateur qui permet de quantifier les retombées et les résultats engrangés par la mise en œuvre d'un projet.

Ces indicateurs permettront d'évaluer la performance propre de chaque projet sélectionné en matière de triple dividende (social, économique,

environnemental), comme, par exemple, la création de valeur ajoutée, les retombées financières d'un projet, la création d'emplois, la diminution de la pauvreté et la réduction des gaz à effet de serre.

Enfin, des méta-objectifs seront définis de concert pour le Plan de Relance dans son ensemble. Ces méta-objectifs porteront sur des résultats en matière d'emplois, de compétitivité et de réduction des gaz à effet de serre. Ces méta-objectifs devront être définis par le Comité d'action, en partenariat avec le Comité d'encadrement Transversal mis en place par l'Iweps pour l'évaluation « macro » du Plan de Relance de la Wallonie.

L'objectif commun des parties prenantes à l'accord est de maximiser les retombées positives du Plan et de s'assurer que la société wallonne dans son ensemble, son capital naturel, et les entreprises et les travailleurs wallons en particulier, puissent bénéficier pleinement et prioritairement des investissements consentis par la Région.

Les Ministres concernés mettront en œuvre ces projets prioritairement, que ce soit au niveau du calendrier, de la mobilisation des ressources humaines existantes des services publics et des budgets.

Enfin, le Gouvernement transmettra au Comité d'action l'état d'avancement des programmes et projets prioritaires ainsi que leur taux de consommation budgétaire, sur base duquel le Comité d'action pourra formuler des suggestions de réaffectation ou de renforcement budgétaire de projet au Gouvernement, qui seront justifiés sur base de l'évaluation de l'efficacité des projets prioritaires.

² Un programme d'actions prioritaires est un programme ayant un potentiel important pour la Wallonie, pouvant provoquer des effets multiplicateurs sur l'ensemble du territoire régional.

Les budgets des projets prioritaires ne pourront, sauf circonstances exceptionnelles à objectiver (par exemple, des réductions budgétaires imposées par la Commission européenne dans le cadre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience, des réductions de budgets imposées pour faire face à des crises exogènes telles que l'évolution de la pandémie, les conséquences des inondations ou la crise ukrainienne), être réduits. Au cas où, pour des raisons opérationnelles, les budgets par projet prioritaire ne seraient pas totalement consommés, la réallocation du solde budgétaire du/des projet(s) devrait se faire idéalement au sein des PAP. Ainsi, le caractère structurant du Plan sera au minimum assuré et pourra être renforcé au fur à mesure de la mise en œuvre du Plan.

Comme il le fait dans le cadre d'autres processus consultatifs, le Gouvernement objectivera les raisons qui le conduiraient ou non à prendre en compte une recommandation du Comité d'action.

Outre son rôle sur les mesures prioritaires, le Comité pourra également :

- ➔ Participer à la définition des chaînes de valeur stratégiques pour la Wallonie et/ou l'identification des « lacunes » dans les chaînes de valeur actuelles. Le Comité se voit attribuer cette mission dans le cadre strict du Plan de Relance. En d'autres termes, dans l'optique où des budgets du Plan seraient non-consommés et pourraient être réaffectés vers des projets visant à combler des « lacunes » de chaînes de valeur, susceptibles de démultiplier les effets du Plan, le Comité d'action se coordonnerait avec la cellule de veille économique des outils financiers wallons pour étudier l'opérationnalisation de ces réaffectations éventuelles
- ➔ Travailler avec le Gouvernement wallon sur la définition d'une méthodologie de mise en œuvre des projets qui permettent de favoriser une maximisation des retombées positives du Plan en Wallonie
- ➔ Donner un avis sur les projets relevant de la Facilité pour la Reprise et la Résilience afin de s'assurer des articulations utiles ou indispensables avec d'autres projets prioritaires ou réformes nécessaires

Les programmes et projets prioritaires qui figurent en annexe ont été choisis parce qu'ils peuvent être **basculants** pour la Région au regard de leur potentiel en termes de création d'emplois de qualité, de valeur ajoutée et d'impact favorable sur l'environnement et le climat. Ce potentiel sera vérifié à la suite de l'évaluation de ces projets.

Ces projets peuvent être également considérés comme **stratégiques** par le fait qu'ils peuvent démultiplier les effets socio-économiques du Plan de Relance de Wallonie dans son ensemble via l'identification de programmes structurants. Ces projets, s'ils sont mis en œuvre adéquatement, auront une influence positive les uns sur les autres et renforceront les retombées positives du Plan de Relance de Wallonie.

Enfin, ces projets ont été choisis au regard de leur caractère **structurant** pour la Région, ces projets peuvent avoir un impact potentiellement fort pour le tissu économique et les travailleurs wallons.



Implication des partenaires du Plan dans la gouvernance du Plan de Relance de la Wallonie

Chaque projet du Plan est géré par un(une) chef(fe) de projet nommé(e) désigné(e). Le travail de suivi est coordonné par le Secrétariat-général du Service Public de Wallonie de manière trimestrielle.

Afin de permettre aux parties prenantes de suivre et d'orienter la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires à une fréquence plus régulière, le Comité d'action se réunira tous les deux mois. Un monitoring le plus rapproché possible des programmes et projets prioritaires sera ainsi effectué dans le cadre de la gouvernance du Plan.

Ce Comité d'action effectuera la synthèse de ses travaux et des points les plus importants, au Kern wallon, qui sera élargi aux partenaires de l'accord et à la Secrétaire générale du SPW.

Ce kern élargi se réunira tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire.

Engagements des partenaires du Plan

Les partenaires du Gouvernement s'engagent à :



Travailler avec le Gouvernement pour favoriser la concrétisation et la mise en œuvre des projets prioritaires du Plan de Relance.



Entretenir un dialogue social constructif favorisant une vision concertée des parties prenantes sur le contenu et la méthode de mise en œuvre souhaitée pour ces projets prioritaires.



Conseiller le Gouvernement et formuler des orientations quant au contenu et modalités de mise en œuvre des projets prioritaires.

Signataires :



ELIO DI RUPO

Ministre-Président de la Wallonie.



WILLY BORSUS

Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétence.



PHILIPPE HENRY

Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.



CHRISTIE MORREALE

Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.



OLIVIER DE WASSEIGE

Administrateur délégué de l'Union Wallonne des Entreprises.



JEAN-FRANCOIS TAMELINI

Secrétaire général de la FGTB Wallonne.



ROLAND MOREAU

Représentant officiel de Inter-Environnement Wallonie.



MARC BECKER

Secrétaire national de la CSC, responsable de la CSC wallonne.



ARNAUD DEPLAE

Secrétaire général d'UCM.

ANNEXE

1. Méthodologie suivie par les partenaires

Le présent document contient la proposition commune de priorisation des projets du plan de relance, co-construite par les six parties prenantes.

Pour parvenir à ce résultat, chaque partie prenante a mené, en amont, un travail d'identification des projets qui lui semblaient prioritaires.

Les priorités de chacun ont ensuite été croisées afin d'identifier un ensemble commun, cohérent et équilibré.

Les parties prenantes ont privilégié des projets d'une certaine ampleur budgétaire mais des projets plus petits viennent les compléter afin de renforcer la cohérence et/ou l'équilibre des programmes d'actions.

Ces plus petits projets sont également parfois retenus pour l'effet levier qu'ils peuvent entraîner.

Pour parvenir à ce résultat, chaque partie prenante a bien entendu dû mettre de côté des projets qui lui tiennent à cœur mais la volonté commune d'aboutir d'abord et d'aboutir à un résultat cohérent et solide ensuite a permis de dépasser cette difficulté.

Le résultat final apparaît, pour les six parties prenantes, comme une proposition structurante qui permettra de focaliser le Plan de Relance sur quatre axes essentiels pour le devenir de la Wallonie tout en répondant aux balises que le Gouvernement Wallon et les partenaires s'étaient fixées pour cet exercice.

Pour les parties prenantes, la négociation est inédite et le résultat est solide.



2. Gouvernance

En matière de gouvernance, le Comité d'Action organisera ses travaux en prenant en compte la structuration de l'accord par programme d'actions prioritaires. Des experts spécifiques des parties prenantes pourront participer aux travaux liés à leur PAP. Des réunions préparatoires thématiques et des contacts directs entre les cabinets de tutelle, les porteurs des projets et les parties prenantes pourront également s'organiser.

3. Les quatre programmes d'actions prioritaires (PAP)

PAP	PROJETS	N°	BUDGET
PAP 1 Sortir de la précarité (9 projets)	Favoriser l'accès à l'emploi des NEETs via la généralisation du dispositif « Coup de boost »	36	14.808.625
	Stimuler la rénovation énergétique par quartiers, dans le cadre de la politique de la Ville, et également dans le cadre de pôles urbains de taille moyenne, en vue de développer et expérimenter des méthodes et approches	60	181.500.000
	Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique	230	4.100.000
	Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/ Housing Led » sur tout le territoire wallon	233	7.875.000
	Initier des expériences pilote de type « Territoire zéro sans-abri »	235	5.011.000
	Augmenter la création de logements d'intérêt public via le PPP (valorisation foncière et acquisition)	243	174.250.000
	Créer des «one-stop-shop» (MdE, ALE, Cpas, ADL, ...) au niveau local pour les personnes en recherche d'emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information...) qui entravent leur recherche-emploi	268	1.600.000
	Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème	273	18.000.000
	Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en œuvre d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie	278	30.000.000
TOTAL			437.144.625

ANNEXE

PAP	PROJETS	N°	BUDGET
PAP 2 Mener une politique économique et industrielle forte et durable (16 projets et 1 porte-feuille)	Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program	38	68.000.000
	Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie	39	97.840.000
	Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie	42	48.000.000
	Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)	45	102.400.000
	Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO2 et soutenir des projets pilotes (Capture, transport, réutilisation et séquestration)	67	8.000.000
	Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via notamment la mise en œuvre de WalEnergie et le soutien aux IPCEI bas carbone	71	20.000.000
	Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillu. Créer des filières de valorisation locales avec des produits finis de qualité, limitant la dépendance à l'exportation.	107	8.000.000

ANNEXE

PAP	PROJETS	N°	BUDGET
PAP 2 Mener une politique économique et industrielle forte et durable (16 projets et 1 portefeuille)	Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes	137	9.790.000
	Soutenir une stratégie de rebond des entreprises	149	2.540.000
	Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique	150	8.290.000
	Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)	151	26.010.500
	Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia	161	38.500.000
	Assurer la transition digitale du secteur du tourisme - Portefeuille	179-183	3.150.000
	Redynamiser les centralités en lançant différents appels à projets soutenant la valorisation des friches urbaines et la création de nouveaux concepts de commerces innovants et favorisant la transformation de commerces existants	224	10.820.000
	Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial	227	15.000.000
	Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie	237	3.500.000
Faciliter l'accès des PME/TPE aux Marchés publics	302	190.000	
TOTAL			470.030.500

ANNEXE



PAP	PROJETS	N°	BUDGET
PAP 3 Renforcer l'indépendance et la transition énergétique (6 projets et 1 portefeuille)	Réaliser des rénovations énergétiques du bâti (hors projets RRF et projet 60) - Portefeuille	2.1.	401.900.000
	Lancer un appel à projets pour soutenir la création de 50 Communautés d'énergie renouvelable	76	10.000.000
	Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne	79	25.500.000
	Implémenter des Mobipôles	81	47.000.000
	Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux	93	45.000.000
	Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique	95	62.500.000
	Rénover énergétiquement 25.000 logements d'utilité publique	251	721.000.000
TOTAL			1.312.900.000

PAP	PROJETS	N°	BUDGET
PAP 4 Former (9 projets)	Porter la réforme de l’alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans	1	775.000
	Développer l’offre de formations pour l’enseignement dans les Centres de compétence	2	7.000.000
	Augmenter l’attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME	3	9.707.500
	Réformer le tutorat	8	9.033.000
	Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie	12	10.225.000
	Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d’emploi et de sensibilisation aux STEAM (Sciences, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique	13	16.345.000
	Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l’ensemble des travailleurs y compris les travailleurs non-standard en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi	26	101.400.000
	Investir dans les infrastructures et les équipements de formation	29	93.010.000
	Pérenniser « Tremplin 24 mois + »	262	30.880.000
TOTAL			278.375.500



**40 PROJETS ET 2 PORTEFEUILLES DE PROJETS
AU TOTAL POUR UN BUDGET DE**

2.498.450.62 €

ANNEXE

4. Les prérequis

Les prérequis sont, pour les parties prenantes, des projets transversaux ayant des implications sur la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires. Leur mise en œuvre est considérée comme une condition nécessaire et indispensable au déploiement des PAP et des projets qui y sont associés dans leurs effets structurants et basculants.

PAP	PROJETS	N°	BUDGET
GOUVERNANCE	Mettre en place la gouvernance du PRW (pilotage, communication, évaluation)	305	4.000.000
	TOTAL		4.000.000
ACCOMPAGNEMENT	Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance	145	4.000.000
	Mettre en œuvre une procédure Fast-Track pour les projets d'entreprises	146	0
	Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation	155	5.250.000
	Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises	156	4.000.000
	Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés	157	1.235.000
	Mettre en place la réforme des outils économiques et financiers wallons	158	1.000.000
	Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne	159	1.515.000
	TOTAL		17.000.000
DIGITALISATION	Développer un outil digital de gestion intégrée «W.all.in.health» pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulé avec les plateformes e-health	281	14.000.000
	Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration	304	3.000.000
	Renforcement des capacités digitales des services SPW opérationnels	306	5.000.000
	TOTAL		22.000.000
TOTAL GENERAL			43.000.000



11 PROJETS AU TOTAL POUR UN BUDGET DE

43.000.000 €

ANNEXE

5. Les projets relevant de la Facilité pour la Relance et la Résilience

Les projets wallons relevant du financement européen ne sont pas repris dans les programmes d'actions prioritaires. Toutefois, plusieurs de ces projets sont en lien direct avec les 4 grands programmes prioritaires proposés. Ces projets méritent donc, comme les prérequis, un rapportage régulier auprès du Comité d'Action. Les projets européens articulés avec les 4 PAP sont :

PAP 1 – Précarité :

PROJETS	N°	BUDGET
Créer de nouveaux logements d'utilité publique dans une dynamique de développement et de soutien de filières locales du secteur de la construction, innovantes et éco-responsables dans leurs concepts et processus de production	250	101.700.000
Accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, etc.) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionnalisation et de réduction de la fracture numérique	252	85.800.000
Lancer un appel à projets pour la création de places supplémentaires, suivi et création effective des places	255	120.138.693

PAP 2 – Politique économique :

PROJETS	N°	BUDGET
Soutenir le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles	47	102.200.000
Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via le développement permettant d'amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs	72	50.000.000
Assurer la transition digitale du secteur du tourisme	178	4.295.000
Construire 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agroalimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière, les hubs logistiques et les consommateurs	200	30.000.000

PAP 3 - Transition :

PROJETS	N°	BUDGET
Lancer un appel à projets à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant.	49	103.000.000
Réformer UREBA et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels	55	285.540.000
Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité	83	389.320.000

PAP 4 - Formation :

PROJETS	N°	BUDGET
Upgrader les centres de formation	31	83.740.000
Mettre sur pied une EU Biotech school	32	24.800.000
Lancer Life long Digital training	33	42.000.000



PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE